

Notre Europe

 ETUDES & RECHERCHES

Etudes et Recherches n°42

La présidence britannique de l'Union européenne placée sous le signe de l'efficacité

Anand Menon et Paul Riseborough

Anand Menon

Anand Menon est directeur de l'Institut de Recherche européen et professeur de politique européenne à l'Université de Birmingham. Il est également président de EuropeanAnalysis.com. Ses publications récentes portent sur le Royaume-Uni et l'intégration européenne : *Views from Within*, Blackwells, 2004, et sur le fédéralisme comparatif : *The European Union and the United States* (en collaboration avec Martin Schain) OUP, 2006 (à paraître).

Paul Riseborough

Paul Riseborough est le chef d'état-major de Lord Stevenson de Coddenham, Commandeur de l'Empire britannique à la Chambre des Lords. Il est également membre chercheur honoraire de l'Institut de Recherche européen de l'Université de Birmingham et co-directeur de EuropeanAnalysis.com.

Notre Europe

Notre Europe est un groupement indépendant d'études et de recherches sur l'Europe, son passé, ses civilisations, sa marche vers l'unité et ses perspectives d'avenir. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996 et est présidée par Pascal Lamy depuis novembre 2004. Elle se compose d'une petite équipe de chercheurs originaires de divers pays. En tant que laboratoire d'idées sur la construction européenne, le groupement souhaite apporter une contribution aux débats d'actualité avec le recul de l'analyse et la pertinence des propositions.

Notre Europe participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs et des intellectuels extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes. Ces documents sont destinés à un certain nombre de décideurs, académiques et journalistes dans les différents pays de l'Union européenne. Ils sont aussi systématiquement mis en ligne sur le site Internet. L'association organise également des rencontres et des séminaires, le cas échéant en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse.

Notre Europe prend aussi position sur des sujets jugés primordiaux pour l'avenir de l'Union européenne, par la voix de son Président ou de son Conseil d'Administration, qui a en charge, outre la gestion de l'association, la fonction d'orientation et d'impulsion de ses travaux. Un Comité International, composé de personnalités européennes de haut niveau, se réunit une ou deux fois par an afin de traiter d'une thématique européenne importante.

Avant-propos

Lorsque *Notre Europe* a mis en chantier cette étude, qui s'intègre dans un cycle désormais consolidé de réflexion sur les ambitions des présidences successives, rien ne paraissait destiner le semestre de présidence britannique à un éclat particulier. Les signaux en provenance de Londres laissaient entrevoir un souci de pragmatisme. La méfiance de l'opinion semblait interdire toute grande initiative : l'essentiel de l'effort paraissait donc devoir porter sur des dossiers sur lesquels des résultats tangibles pouvaient être espérés, comme l'environnement ou la coopération au développement, en s'appuyant sur une des forces traditionnelles de la Grande-Bretagne, la qualité de son *civil service*.

Quelques mois plus tard, la perspective a changé du tout au tout. Après un pari audacieux, le Premier ministre Tony Blair a réussi là où tous ses prédécesseurs travaillistes avaient échoué : obtenir des électeurs un troisième mandat. Le rejet du projet de Constitution par la France et les Pays-Bas a mis à mal un processus « constitutionnel » que le gouvernement britannique n'avait accepté que du bout des lèvres, écartant du même coup l'hypothèque d'un référendum que tous les sondages annonçaient comme un exercice extrêmement périlleux. Disposant ainsi d'une ressource rare en politique, à temps, Tony Blair voit ainsi s'ouvrir devant lui des possibilités de manœuvre inattendues.

Dans le même temps, toutefois, les difficultés se sont accumulées. La situation en Iran et en Iraq interpelle l'Union quant au rôle qu'elle entend jouer sur la scène internationale. L'échec de la négociation sur les perspectives financières a montré combien il est difficile pour les 25 de s'entendre sur des ambitions communes et sur les moyens d'y parvenir. Les frustrations et les inquiétudes mises à jour au cours des campagnes référendaires appellent une réflexion et une réponse – tout comme la question des frontières de l'Union, que l'ouverture des négociations avec la Turquie va mettre à l'ordre du jour.

A l'évidence, le semestre qui s'ouvre ne pourra pas être simplement à l'enseigne du « *business as usual* ». Un des mérites des auteurs de cette étude est d'avoir su réagir avec rapidité à ce changement radical du contexte dans lequel intervient la présidence britannique. Remettant sur le métier leur ouvrage, ils nous livrent ici plusieurs clefs qui nous permettent de mieux comprendre les enjeux d'une période qui s'annonce riche en incertitudes. A l'évidence, soulignent-ils avec raison, une machine aussi complexe que celle de l'Union ne peut pas changer de cap sur le champ. Elle va pourtant devoir faire face à des défis inattendus. La façon dont Londres choisira d'y répondre pourrait bien être déterminante pour sa place en Europe, voire même pour l'avenir de l'Union.

Table des matières

Introduction	1
1 Le contexte	3
<hr/>	
2 La Présidence	7
<hr/>	
2.1 Les priorités du Royaume-Uni	7
2.1.1 Changement climatique et développement durable	7
2.1.2 Afrique et développement	9
2.2 Affaires de routine	11
2.2.1 Agriculture et pêche	11
2.2.2 Politique étrangère et de sécurité commune : la mise en place de capacités	11
2.2.3 Emigration illégale	12
2.3 Les problèmes	12
<hr/>	
2.3.1 Renégociation du Traité Constitutionnel	13
2.3.2 Elargissement	14
2.3.3 Réformes économiques et la Stratégie de Lisbonne	15
2.3.4 Perspectives financières	19
2.3.5 Chine et Iran	22
2.4 Les travaux de la Présidence	23
3 Les perspectives de la Présidence	26
<hr/>	
Bibliographie	29

Introduction

Depuis le 1er juillet 2005, le Royaume-Uni assume la présidence du Conseil de l'Union européenne. Ce rôle lui est dévolu à une période pour le moins tumultueuse et marquée par l'incertitude. Les rejets catégoriques du Traité constitutionnel lors des référendums en France et aux Pays-Bas ont plongé l'Union dans ce qui s'annonce comme une période de recherche intensive d'un nouveau souffle, ce qui ne manquera pas de radicalement modifier le contexte de la présidence. Ce double vote négatif a trois grandes conséquences pour la présidence britannique.

Premièrement, on peut dire que le programme des réformes économiques de l'Union a revêtu une nouvelle dimension. Les deux référendums montrent clairement que les Français et les Néerlandais sont préoccupés par les problèmes économiques évoqués lors des campagnes référendaires respectives. Les débats ont été imprégnés de la frustration liée à de faibles niveaux de croissance assortie de craintes quant à une concurrence accrue de la main d'œuvre provenant d'Europe de l'Est, qui pourrait peser davantage encore sur des taux de chômage déjà très élevés. Le rôle manifestement important de ces problèmes dans les votes négatifs signifie qu'il existe dorénavant une division de plus en plus marquée au sein de l'Union entre, d'une part, les Etats membres qui croient en la nécessité de nouvelles réformes économiques, tels que le Royaume-Uni, la Pologne et l'Italie et d'autre part, les Etats membres qui pensent que l'Union se doit de sauvegarder le « modèle social » européen, comme la France, l'Allemagne et l'Espagne.

Deuxièmement, le Royaume-Uni assume la présidence sans les contraintes imposées par la perspective d'un référendum à venir. L'ajournement du Traité étant assuré, la menace d'un référendum, dans le cadre duquel le gouvernement était donné perdant par quasiment tous les sondages, est dorénavant bien lointaine. Tony Blair est désormais libéré d'un grand poids, de nombreuses voix s'étant élevées pour exiger sa démission en tant que leader du parti travailliste si le vote populaire se soldait par un résultat négatif. Un autre aspect bien plus important, bien que moins évident, c'est que le Premier ministre sent qu'il peut dorénavant exercer davantage de pression sur l'UE en faveur des réformes économiques, sans avoir à craindre d'être accusé d'attaquer l'Europe par des partisans du Traité, ces derniers ayant critiqué le gouvernement britannique pour son point de vue négatif quant à la politique économique de l'Union. Les deux votes négatifs semblent paradoxalement avoir convaincu le gouvernement britannique de s'exprimer clairement quant à la nécessité de réformes économiques significatives. Dès la publication des résultats, Tony Blair a rapidement endossé l'habit de l'homme d'Etat européen, faisant valoir que le rejet du Traité était en partie lié à de « profondes questions » concernant l'état de l'économie européenne.

Troisièmement, le tumulte accompagnant le rejet du Traité risque de compliquer davantage encore le programme déjà controversé de l'Union. Les négociations difficiles concernant la directive sur les services et les débats quant aux perspectives financières de l'Union pour la période 2007-2013 menacent de s'envenimer, Paris s'efforçant de défendre le « modèle social » perçu par les électeurs français comme étant menacé par le Traité. Ces événements se

produisent à un moment où l'Union est engagée dans sa plus importante opération militaire à ce jour (Bosnie), à un moment où il est nécessaire de prendre une décision remédiant à l'incertitude pesant sur une éventuelle levée de l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine et où l'on s'efforce de résoudre le litige de longue date portant sur les ambitions nucléaires de l'Iran.

Un autre aspect marquant de cette période qui précède la présidence britannique est la très faible quantité d'informations publiées quant aux objectifs du Royaume-Uni durant sa présidence. Même sous des auspices favorables, il est difficile de planifier une présidence du Conseil européen, son programme relevant autant des hasards du calendrier que de choix mûrement réfléchis, compte tenu également de la capacité de la présidence sortante à résoudre des problèmes épineux (Ludlow 1998: 338). D'où la prudence de la prochaine présidence britannique quant à la présentation de son programme alors même que son prédécesseur est encore en exercice. Ne voulant surtout pas être accusé de perturber ou d'empiéter sur les négociations en cours au sein du Conseil, le gouvernement s'est abstenu de faire des annonces précises concernant son programme. Ce silence s'explique également par les élections générales du 5 mai, donc peu de temps avant le début de la présidence britannique, d'où le refus, voire dans certains cas l'incapacité de *Whitehall* à commenter le programme prévu par le gouvernement. La tradition veut que durant une campagne d'élections générales, la politique gouvernementale soit « figée » et les fonctionnaires neutres sont peu disposés à spéculer sur sa future orientation. Le *Foreign and Commonwealth Office* et le *Cabinet Office* travaillaient certes à la planification du programme, mais les seuls documents jugés présentables par les services gouvernementaux britanniques en relation avec la présidence britannique étaient le programme stratégique pluriannuel, le programme opérationnel Luxembourg-Royaume-Uni et le Livre blanc de février 2005 « Perspectives pour l'UE en 2005 ».¹

Alors que le gouvernement britannique avait espéré adopter une approche résolument modérée, et à certains égards atypique, concernant la présidence, le présent document montre combien ce projet s'est vu largement compromis par les rejets du Traité constitutionnel. Londres souhaitait se focaliser sur des questions de second plan, lesquelles avaient peu de chances de ne pas aboutir ; le gouvernement britannique n'a désormais d'autre choix que d'adopter une approche plus proactive. La préparation du Royaume-Uni dans la perspective de la présidence avait été pour le moins modérée et les projets pour la présidence s'inscrivaient dans cette même optique en conservant ce style (qualifié de « professionnel » par les hauts fonctionnaires), mais les électeurs français et néerlandais sont venus bouleverser les projets du Royaume-Uni.

¹ Voir le programme stratégique pluriannuel du Conseil, 2004-2006, élaboré par les six présidences, Irlande, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Autriche et Finlande, Conseil de l'Union européenne, 8 décembre 2003, 15896/3, disponible ; le programme opérationnel du Conseil pour 2005 soumis par les présidences du Luxembourg et du Royaume-Uni, Conseil de l'Union européenne, 22 décembre 2004, 16299/04 ; et "Perspectives pour l'UE en 2005", Livre blanc, février 2005.

I – Le contexte

Sous l'égide de Tony Blair en tant que Premier ministre, le débat britannique sur les relations avec l'UE a été caractérisé à la fois par des mesures de continuité et de changement. En matière de changement, il est frappant de noter à quel point les premières évaluations de la politique européenne du gouvernement ont été marquées par l'éventualité d'un passage à l'euro (George 1998). Huit ans plus tard, ce débat n'est plus de mise. Ce qui semblait être le grand projet politique du Premier ministre travailliste britannique le plus pro-européen a bel et bien été ajourné. Moins d'un mois avant les élections, lors de son intervention à la conférence annuelle des Chambres de commerce britanniques, Gordon Brown a réaffirmé qu'il conviendrait sans aucun doute de réussir les fameux cinq tests avant un passage à l'euro du Royaume-Uni (Financial Times, 25 avril 2005).² Peu après, le Premier ministre a lui-même confirmé « qu'il y avait peu de chances » que le Royaume-Uni soit à même de passer à l'euro avant qu'il ne quitte son poste de Premier ministre (Financial Times, 28 avril 2005)³.

D'autre part, en dépit du changement de ton dans les débats menés par Londres avec ses partenaires de l'UE, la politique et les préférences institutionnelles de l'administration travailliste sont restées largement conformes à celles du gouvernement conservateur de John Major. En matière de politique économique, l'accent a été maintenu sur les réformes économiques, la flexibilité et la limitation des réglementations de l'UE (avec malgré tous quelques légers changements en marge concernant certains points tels que le chapitre social). En matière de défense, Tony Blair est certes allé plus loin que n'auraient pu ou voulu le faire les conservateurs, en acceptant la nécessité d'une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), mais son insistance quant au maintien de la primauté de l'OTAN rejoint entièrement les priorités de ses adversaires politiques. Pour ce qui est des institutions, Londres est resté sur une position de défiance générale quant à toute mesure visant à renforcer le pouvoir ou le prestige des institutions supranationales, et ce tout en résistant avec acharnement à l'adoption d'un vote à la majorité qualifiée dans des domaines sensibles tels que la fiscalité.

Au Royaume-Uni, les débats liés à l'UE n'ont donc globalement guère évolués. Il y a environ six ans, Philip Stephens l'avait déclaré, alors que le « gouvernement s'est réengagé, ... les gens restent sur la touche et boudent... Un grand nombre de Britanniques considère toujours que l'Europe est plus une menace qu'une opportunité » (Stephens 2001: 67). Plusieurs explications peuvent être avancées quant à cet état de faits, allant des allégations selon lesquelles la

² Les tests sont les suivants : une convergence durable entre le R.-U. et la zone euro ; une flexibilité suffisante de l'économie britannique pour faire face à l'adhésion ; une amélioration des investissements britanniques ; un impact positif sur le secteur des services financiers britanniques ; la promotion d'une croissance durable de l'emploi.

³ Jusqu'aux élections générales, Tony Blair a catégoriquement affirmé qu'il cesserait d'exercer ses fonctions de chef du parti travailliste et de Premier ministre à la date de son choix et après avoir effectué l'intégralité de son troisième mandat (jusqu'au printemps 2010). La moindre majorité obtenue aux élections générales par les travaillistes en 2005 a toutefois généré certaines questions quant à un éventuel départ anticipé, Tony Blair argumentant lui-même, lors de la première réunion du parti travailliste après les élections, en faveur d'un « transition ordonnée » à « la date de son choix », ceci en réponse aux appels émanant de l'aile gauche du parti demandant son départ avant les élections locales de l'été prochain.

position britannique par rapport à l'Union est radicalement différente de celle de ses partenaires (en termes de relations spécifiques avec les Etats-Unis, ou de nature de l'économie britannique) jusqu'au rôle insidieux joué par les « tabloïds » qui empoisonnent toute discussion sur l'intégration européenne.

Quels que soit le bien-fondé de ces affirmations, le niveau extrêmement bas du débat populaire est également dû à la nature de la rhétorique politique à laquelle sont soumis les Britanniques. Du côté des conservateurs, on agite le spectre du super-Etat européen. La déclaration politique la plus claire envers l'Union et sa nouvelle Constitution émane peut-être de l'ancien leader de parti, Ian Duncan Smith, dans un discours d'ouverture à Prague :

« Une Constitution pour l'UE qui signifierait qu'aucune nation individuelle ne serait en mesure de modifier les lois suprêmes la régissant. L'élaboration de ces lois serait placée au-delà des nations, les soumettant à des institutions supranationales et inaccessibles, à de lointains juges européens. Cette Constitution changera l'Union européenne dans le sens où elle passera du statut de plus important partenariat de démocraties au monde à celui de plus importante bureaucratie au monde, à celui d'une union politique de plus en plus centralisée et inaccessible. Elle passera d'un certain type de personne morale créée par les traités des démocraties signataires à un Etat doté de sa propre personnalité morale. Bref : un pouvoir unique, doté de sa propre Constitution et d'une suprématie sur nos lois nationales. Le programme supranationaliste relevant de l'état d'esprit « vieille Europe » a été masqué depuis trop longtemps. Cette époque est révolue. Ce qui était caché est dorénavant révélé. Il ne sert à rien de dissimuler ce qui éclate au grand jour. Une Constitution qui entraînerait inévitablement un transfert de pouvoir encore plus important vers Bruxelles. Le nom excepté, on se trouverait face à un schéma de type Etats-Unis d'Europe » (Duncan Smith, 2003).

Il n'est sans doute guère surprenant que le parti conservateur ait opté pour ce type de langage en évoquant la Constitution. La stratégie adoptée par le gouvernement est par contre plus intéressante à nos yeux. (Financial Times, 21 juin 2004). Tout au long de son mandat, le Premier ministre a régulièrement affirmé son intention de s'attaquer de front au préjugé anti-européen et d'argumenter en faveur d'une plus grande implication britannique au sein de l'Union. Lors d'un discours à Birmingham en novembre 2001, il a sèchement déclaré : « nous ne pourrons influencer sur le cours des choses si nous nous obstinons à envisager l'Europe en opposition au Royaume-Uni et si nous rechignons à renforcer la coopération en nous en tenant à une politique de « jusque là mais pas plus loin » (Blair 2001). Début de l'été 2003, le Premier ministre, flanqué de son Chancelier de l'Echiquier, a annoncé une décision de promotion énergique par les ministres d'un 'consensus positif pro-européen'. Ce qui est peut-être encore plus frappant, c'est qu'en annonçant à la Chambre des Communes sa décision d'organiser un référendum sur la Constitution, Tony Blair a mis l'accent sur le fait qu'il souhaitait une campagne portant nettement plus loin que le simple texte de la Constitution.

« La question portera sur la Constitution. Mais les implications sont bien plus vastes. Il est temps de décider une fois pour toute si ce pays, le Royaume-Uni, veut être ou non au centre et au cœur des décisions européennes ; temps de décider si notre destinée consiste à être un

partenaire et un allié de premier plan de l'Europe ou à rester en marge du processus » (Blair 2004).

Les subtilités rhétoriques ont toutefois péché par manque d'efficacité. Un ministre a déclaré que l'initiative 2003 « ressemblait à un nouveau miracle de courte durée » (The Independent, 21 juin 2003). En novembre 2003, le Chancelier de l'Echiquier qui avait déclaré son intention de promouvoir un consensus pro-européen a écrit un article étonnant, à la fois par le choix de sa publication dans un journal eurosceptique, le *Daily Telegraph* (5 novembre 2003), son titre (« Brown the sceptic blasts EU federalism ») et son contenu. Le Chancelier de l'Echiquier a sermonné l'Union quant à la nécessité de suivre l'exemple de l'économie britannique. Le style de ses interventions est dorénavant bien connu, les fonctionnaires de Bruxelles commentant sa propension à attaquer ses collègues avant les réunions de l'ECOFIN.

Un ton négatif du même ordre a infiltré la « défense » par le gouvernement de la Constitution. Le Premier ministre a quant à lui largement évité le débat sur la ratification, préférant laisser la tâche de défendre le document à ses collègues du gouvernement. Ces derniers n'ont guère adopté un ton propice au renforcement des tendances pro-européennes du pays. Les déclarations gouvernementales sur le Traité ont en effet été marquées par un caractère défensif, comme le montre l'accent mis sur les « lignes rouges britanniques » durant la Convention et la CIG (Menon, 2004).⁴ Le ministre des Affaires étrangères avait auparavant déclaré que le traité affaiblissait la Commission européenne (Chambre des Communes, Hansard, 9 septembre 2003, colonne 173), un thème encore plus évident lors d'un discours prononcé au Centre for European Reform :

« Il ressort de chaque mot de la nouvelle Constitution que l'UE est une organisation de nations souveraines, laquelle est uniquement à même d'agir lorsque ses membres ont pris une décision commune dans ce sens. Elle dispose uniquement des pouvoirs qui lui sont conférés par les nations. Et la Constitution limite les pouvoirs de l'UE ... La politique étrangère restera soumise à une décision prise à l'unanimité. Nous aurons donc uniquement une politique étrangère commune si les 25 membres de l'UE, y compris le Royaume-Uni bien entendu, en décident ainsi » (Straw 2004).

Plutôt que d'axer son discours sur un engagement positif au sein de l'UE, le gouvernement s'est donc appliqué à suggérer qu'il avait réussi à tenir « Bruxelles » en échec. Ceci bien entendu lorsqu'il prend la peine d'évoquer l'Union. Le parti travailliste, lequel a concentré tous ses efforts sur le résultat historique consistant à remporter un troisième mandat, a choisi de ne pas intégrer la question de l'Europe à sa campagne pour les élections générales, estimant que le sujet ne suscitait guère l'intérêt de la majorité des électeurs britanniques et qu'il était en outre extrêmement mal vu de la presse britannique largement euro-sceptique. Le manifeste du parti pour les élections générales n'a consacré que deux pages à l'Union, dans un chapitre intitulé « Politique internationale » (Programme du parti travailliste, 2005a : 82). L'intégration

⁴ *Gisela Stuart, la représentante britannique au Présidium de la Convention a en fait publiquement critiqué la Convention et le projet de Constitution (Stuart, décembre 2003).*

européenne n'a par ailleurs guère figuré au rang des préoccupations de la campagne électorale, aucune déclaration politique majeure ni aucun discours n'ayant été consacré à ce thème (New York Times, 11 avril 2005). Le gouvernement a veillé à éviter le thème de l'UE dans le programme politique, à tel point que Tony Blair a non seulement refusé une conférence de presse après le Conseil européen du mois de mars 2005, mais qu'il s'est faufilé en fin de réunion pour échapper aux caméras et journalistes qui l'attendaient de pied ferme pour le prendre en photo (Financial Times, 23 mars 2005).

La réticence a également marqué les préparatifs en vue de la présidence. Avant les votes négatifs français et néerlandais, il existait deux approches distinctes, chacune reflétant les divisions au sein même du gouvernement travailliste à cet égard. Certains privilégiaient une approche audacieuse, mettant l'accent sur un programme ambitieux pour démontrer aux Britanniques que l'UE était en mesure de travailler avant même le référendum prévu au Royaume-Uni au premier semestre 2006.⁵ D'autres ont plaidé en faveur d'un profil bas, d'une présidence modérée et « réaliste », prudemment gérée afin d'éviter de fournir aux opposants à la Constitution des munitions leur permettant de faire feu à leur guise sur le gouvernement durant la période précédant le référendum. Jusqu'aux référendums français et néerlandais, cette dernière tendance semblait vouloir l'emporter. Le Chancelier de l'Echiquier a non seulement directement défié le ministre des Affaires européennes, Denis MacShane, déclarant à ce dernier que « Bruxelles » était responsable de 40 % de la paperasserie encombrant l'activité britannique, celui-ci affirmant que ce chiffre était plus proche de 10 %, (Financial Times, 25 avril 2005), mais MacShane a été démis de sa fonction immédiatement après les élections générales, ce qui a marqué l'éviction de l'une des voix les plus cohérentes du gouvernement en faveur d'un ton plus positif à l'égard des affaires européennes. La réticence a donc été un choix conscient, fait en connaissance de cause. Le chapitre qui suit analyse dans quelle mesure Londres a décidé, après les rejets français et néerlandais du Traité, d'abandonner une approche discrète et modérée de la présidence.

⁵ Voir les commentaires de Roger Liddle – conseiller de Peter Mandelson, 'Blair urged to make EU win a priority', *Financial Times*, 8 mars 2005.

II - La présidence

La présidence du Conseil représente un énorme travail. En dehors des pressions en termes d'organisation qu'elle est en mesure d'exercer même sur l'administration nationale la mieux pourvue en ressources, l'Union européenne est à l'heure actuelle et à tout moment impliquée dans un nombre incalculable de domaines. Etablir une liste complète des secteurs à traiter dans le cadre de la présidence britannique serait pour le moins fastidieux. Nous avons donc regroupé les questions à traiter en trois catégories : les priorités britanniques et les mesures auxquelles Londres accordera une attention particulière durant son mandat ; les affaires de routine, la plupart étant transmises par la présidence luxembourgeoise ; les problèmes, des questions susceptibles de provoquer des désaccords quant à la future orientation de l'Union après l'échec de la ratification du Traité constitutionnel.

LES PRIORITES DU ROYAUME-UNI

Bien avant les remous provoqués par les votes négatifs français et néerlandais, le Royaume-Uni s'était fixé deux grandes priorités législatives pour sa présidence. La politique à adopter après la ratification (voir ci-après) se placera sans aucun doute en tête de liste des questions à traiter durant la présidence britannique, mais il est probable que Londres voudra malgré tout faire adopter son programme par l'Union.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le fait que les grandes priorités britanniques ne soient pas réellement des thèmes propres à l'UE est révélateur de l'approche qui sera adoptée par la présidence à venir. Le développement durable et l'environnement, notamment le changement climatique, compteront très certainement parmi les premières priorités britanniques. Les négociations internationales portant sur la période après 2012, à l'expiration du Traité de Kyoto, commenceront vers la fin 2005, fournissant à Londres une excellente occasion de peser sur la future politique en matière de changement climatique.

La présidence s'attachera à trouver des accords pour relancer les stratégies de réduction à moyen et long terme des émissions de gaz à effet de serre. En vertu du Protocole de Kyoto, les 15 membres de l'UE se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 8 % d'ici 2012, un chiffre irréalisable selon les experts, eu égard au fait qu'un tiers seulement du parcours pour atteindre cet objectif a pour l'heure été réalisé (Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, 9 mai 1992 : Annexe B). Durant sa présidence, le gouvernement britannique devrait lancer un débat sur les émissions aéronautiques, en faisant progresser les propositions de la Commission visant à intégrer le transport aérien dans le système européen d'échange des quotas d'émission. Ceci pourrait également impliquer l'élaboration d'un système de taxation basé sur les quantités d'oxyde d'azote brûlées par avion ou d'une taxe fixe sur la vente de kérosène. Toutes ces options

risquent de s'avérer très impopulaires auprès des compagnies aériennes luttant pour répondre à une demande pressante de vols à bas prix entre les Etats membres (EIU : 33).

Le Royaume-Uni a également révélé des projets visant à établir un cadre européen pour la création de communautés durables. Au coeur de cette initiative se trouve la nouvelle académie britannique pour les communautés durables, lancée en février 2005 à Manchester (Prescott, 2005). Au niveau de l'UE, la présidence britannique s'efforcera de mettre en œuvre des actions découlant de la révision de la Stratégie de développement durable réalisée en début d'année. A un niveau mondial, la présidence britannique représentera l'UE en s'efforçant de promouvoir le développement durable par le renforcement des organismes concernés de l'ONU tels que la Commission des Nations Unies pour le développement durable. Le Sommet de Révision du Millénaire, prévu en septembre, fait partie intégrante de ce processus et évaluera les progrès réalisés par rapport aux résultats du Sommet du Millénaire qui s'est tenu en 2000, lequel avait fixé huit objectifs de développement, y compris l'éradication de la pauvreté et la garantie d'une durabilité environnementale.

La présidence britannique fixera également les priorités pour une série d'autres initiatives et négociations environnementales héritées de la présidence luxembourgeoise. Elle continuera le travail entrepris avec d'autres Etats membres pour mettre en oeuvre le plan d'action de l'UE pour l'application de la loi, gouvernance et commerce dans le domaine forestier, afin de s'attaquer à l'exploitation forestière illégale, y compris les travaux portant sur l'élaboration d'accords de partenariat avec les pays producteurs de bois d'œuvre. D'ici la fin de sa présidence, le Royaume-Uni recherchera également un accord quant à la nouvelle stratégie de l'UE en matière de produits chimiques (REACH). Londres tient particulièrement à développer un système rapide et efficace de collecte d'informations sur les produits chimiques et de traitement des informations les plus préoccupantes, en minimisant par ailleurs les essais sur les animaux et en préservant la compétitivité de l'industrie chimique (FCO : 48).

Enfin, on poursuivra les travaux visant à convenir d'un accord sur le règlement relatif à un instrument financier pour la politique environnementale (Life+) et concernant la directive INSPIRE destinée à améliorer la gestion des risques environnementaux. La présidence britannique sera par ailleurs confrontée à d'autres questions, notamment les travaux sur la nature et la biodiversité, en particulier le projet de directive sur les normes de piégeage sans cruauté, l'environnement, la santé et la qualité de vie, tout particulièrement l'achèvement des travaux relatifs à la directive sur la qualité des eaux de baignade, les discussions sur les directives portant sur la teneur en soufre des carburants marins, les substances prioritaires, le contrôle des émissions et la protection de la nappe phréatique, sans compter les ressources naturelles et les déchets, en veillant à la mise en place d'un accord définitif quant à un règlement concernant les transports de déchets. La présidence devrait également faire progresser les directives relatives aux piles, aux accumulateurs et à la gestion des industries d'extraction.

Bien que l'environnement puisse être considéré comme un domaine relativement peu sujet à controverse et constituant de ce fait un axe de travail idéal pour la présidence, il présente malgré tout certains risques de confusion. Le Royaume-Uni est actuellement en désaccord avec

la Commission quant aux niveaux d'émission, le gouvernement faisant valoir que les deux installations à Gibraltar ne devraient pas être incluses dans les quotas. La Commission quant à elle n'apprécie pas la révision unilatérale par le Royaume-Uni de son plan d'inclure d'autres installations après l'allocation des quotas. Il est possible que le litige soit tranché par la Cour européenne de Justice, mais uniquement après la période de présidence britannique (The Guardian, 16 mai 2005).

De plus, un récent rapport de la Royal Society, peut-être l'organisme scientifique britannique le plus respecté, a suggéré que la politique du Royaume-Uni en matière de changement climatique était « irréaliste » dans le sens où elle surestime l'effet des mesures sur lesquelles elle se base pour atteindre les objectifs de Kyoto (réponse de la Royal Society à la révision par le DEFRA de la politique britannique en matière de changement climatique, 16 mai 2005). Le rapport fait également valoir que la plupart des avantages acquis par le Royaume-Uni en matière de réduction des émissions ne sont pas à mettre au bénéfice du gouvernement travailliste, mais qu'ils sont dus à un passage au gaz avant l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Le Royaume-Uni risque fort d'être accusé de ne pas avoir réglé ses propres affaires tout en demandant aux autres Etats membres de faire des concessions en matière de changement climatique lors des négociations de l'UE et du G8.

AFRIQUE ET DEVELOPPEMENT

Londres a clairement fait savoir que l'aide humanitaire, l'allègement de la dette et le développement de l'Afrique constituent à ses yeux des priorités de tout premier plan, tant la présidence de l'UE que pour celle du G8. Le Royaume-Uni va probablement faire progresser les suggestions contenues dans le rapport présenté au mois de mars par la Commission pour l'Afrique, laquelle a été mise en place par le Premier ministre et compte dix-sept membres, pour l'essentiel africains, notamment en matière de conflits et gouvernance, et devrait soutenir les propositions de la Commission pour une action renforcée afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement et de renforcer les engagements pris lors du Sommet mondial sur le Développement durable (FCO : 88). Les priorités britanniques devraient donc inclure les maladies liées à la pauvreté telles que le VIH/sida, de même que le Sommet de Révision du Millénaire et son suivi. Londres tient également beaucoup à faire progresser les questions commerciales en relation avec le développement. La présidence espère soutenir un résultat ambitieux lors de la réunion de l'OMC à Hong Kong en décembre, dans le cadre du Doha Round.

De même que dans le cas de l'environnement, la présidence servira de plate-forme pour contribuer à faire progresser une initiative plus vaste qui sera pour l'essentiel traitée dans le cadre du G8. Du fait de la présidence du Conseil assurée par le Royaume-Uni, les ministres britanniques auront la possibilité de présenter au niveau international les mesures prises à Londres, ceci afin de faire avancer les choses, même si la question en tant que telle ne peut être résolue au sein même de l'Union.

De même que dans le cas du dossier environnemental, la question de l'aide internationale devrait aisément faire l'objet d'un vaste consensus rhétorique, mais elle présente également

un certain nombre de pièges éventuels. Au premier rang de ces pièges se trouve l'éventualité que la proposition de Gordon Brown, laquelle porte sur la création d'une infrastructure financière internationale destinée à assumer la direction des opérations d'aide financière, reste lettre morte du fait d'une opposition américaine ou d'un manque d'enthousiasme des partenaires européens. Quoi qu'il en soit, les responsables britanniques restent optimistes quant aux progrès réalisables dans ces domaines relevant du développement. Si Londres réussit à convaincre ses partenaires de la nécessité d'un nouvel objectif d'aide au développement à l'étranger, un objectif subsidiaire pourrait être fixé pour le continent africain. Certains hauts fonctionnaires font prudemment état d'autres initiatives susceptibles d'aboutir : fournir les premiers fonds destinés à Javier Solana, Haut Représentant de la Politique étrangère, pour des initiatives de construction démocratique ; assurer une formation à l'Union africaine en matière de préservation de la paix, de nouveaux schémas d'intervention de l'UE, éventuellement d'interventions dans le cadre de la PESC et portant sur des points névralgiques en Afrique.

AFFAIRES DE ROUTINE

AGRICULTURE ET PECHE

AGRICULTURE

Tant les gouvernements travaillistes que les conservateurs ont toujours demandé une réforme de la Politique agricole commune de l'UE. Durant sa présidence, Londres devrait focaliser ses efforts sur une réforme du régime du sucre de l'UE que le Royaume-Uni considère comme « le plus archaïque de la PAC » (FCO : 39). Le gouvernement estime que cette politique coûte aux consommateurs de l'UE 4,6 milliards d'euros par an et la présidence s'efforcera de faire avancer les propositions législatives de la Commission afin de parvenir à un accord au sein du Conseil agricole d'ici la fin de sa présidence. Londres vise ce qu'un fonctionnaire britannique a décrit comme une « véritable réforme de libéralisation » du régime en se basant sur la communication de la Commission en juillet 2004, laquelle argumentait en faveur d'une baisse des prix de 33 %, d'une réduction des quotas pour les producteurs de l'UE et d'une révision globale du régime du sucre en 2008. La focalisation sur le sucre est révélatrice de la stratégie de Londres visant à mettre l'accent sur des objectifs relativement limités, mais réalisables. La même logique sous-tend l'enthousiasme britannique pour un nouveau règlement concernant le développement rural, lequel assure un soutien financier aux projets favorisant la restructuration de l'agriculture et la diversification de l'économie rurale. L'aboutissement de ce règlement, de même qu'une grande partie du programme agricole, est toutefois lié aux négociations pour le moins controversées portant sur les futures perspectives financières (voir ci-après).

PECHE

La politique de l'UE dans le domaine de la pêche a été l'exception à la règle du silence en matière de politique européenne que s'est imposée le Royaume-Uni lors des récentes élections générales. Elle a en effet fait l'objet de vives critiques de la part du parti conservateur, lequel a déclaré que s'il était élu, il s'efforcera de soustraire le Royaume-Uni à la Politique commune de la pêche (PCP). Pendant la présidence, le gouvernement tient quant à lui réformer la PCP.⁶ Cette politique est d'ailleurs un sujet sensible dans toute l'Union. Le secteur emploie plus de 25 millions de personnes et le débat est centré sur la meilleure manière de leur assurer un avenir durable. Londres brûle de s'attaquer au problème clé qui envenime la PCP, à savoir son incapacité à réfréner la pêche excessive. Les quotas de l'UE ont fait la preuve de leur inefficacité en matière de conservation, les Etats membres manquant de cohérence dans la mise en œuvre des règles. Pour remédier à ces insuffisances, le Royaume-Uni poursuivra ses efforts en vue de l'établissement de conseils consultatifs régionaux pour une meilleure gestion de la pêche.

POLITIQUE ETRANGERE ET DE SECURITE COMMUNE : LA MISE EN PLACE DE CAPACITES

Le Royaume-Uni reste un partisan déclaré d'une plus grande coopération européenne en matière de sécurité et de défense et devrait poursuivre sur cette lancée durant sa présidence, réexaminant et donnant la priorité à l'activité de contre-prolifération de l'UE tout en se focalisant sur la mise en œuvre de la stratégie de sécurité européenne. L'action sera toutefois avant tout centrée sur la Mission de police de l'UE (MPUE) en Bosnie, l'opération la plus ambitieuse menée à ce jour dans le cadre de la PESC. Les Commandants d'Opération et de la Force sont tous deux britanniques et la MPUE représente la plus importante opération militaire de l'UE à ce jour. Londres tient tout particulièrement au succès de cette mission, cette dernière reposant sur un schéma d'action militaire correspondant en tout point aux visions britanniques quant à l'évolution de la PESC. L'opération est menée dans le cadre des accords Berlin Plus, lesquels permettent à l'Union d'avoir recours aux actifs et capacités de l'OTAN. Plusieurs Etats membres, et notamment la France, ont fait part en privé de leur inquiétude quant au fait que la mission dépende aussi fortement de l'OTAN.

On sait que les responsables de la défense britannique aimeraient améliorer les capacités de défense européennes. Cette approche impliquera une focalisation sur l'Initiative Battlegroups et le 4^{ème} processus de planification pour l'objectif global, tout en nécessitant l'élaboration d'un catalogue des exigences. Un autre élément clé de la présidence britannique sera l'amélioration de la capacité de l'UE en matière de coordination du support civil et militaire dans des environnements post-conflits. Les responsables reconnaissent que les opérations en Irak et en Afghanistan, ainsi que dans une moindre mesure en Bosnie et dans les régions du Sud asiatique

⁶ Voir par exemple l'avant-propos de Tony Blair dans le *Strategy Unit Report* : « *Net benefits : a sustainable future and profitable future for UK fishing* », mars 2004.

touchées par le *tsunami*, ont fait clairement apparaître la nécessité d'une structure de planification plus intégrée, d'un recours à des compétences civiles pour des affaires de réformes démocratiques et judiciaires, de santé publique et de développement des infrastructures. Une attention particulière sera également accordée aux projets de l'Union visant à activer un centre d'opérations pour la planification et la direction de missions de PESC d'ici janvier 2006 au plus tard ; le Royaume-Uni devrait faire progresser les consultations avec l'OTAN quant à la planification et à la conduite de futures missions.

Les hauts fonctionnaires britanniques conviennent que parmi l'ensemble des points du programme de la présidence, la politique étrangère et de sécurité commune constitue l'un des éléments les plus incertains. L'évolution de la situation en Iran, Bosnie, Corée du Nord ou même au Congo pourrait rapidement exiger plus d'attention de la part du Conseil. D'aucuns se montrent également préoccupés par ce qu'un responsable de la défense a qualifié de «tour de passe-passe français ». Les réunions seront présidées par le Royaume-Uni et bon nombre de hauts fonctionnaires sont donc circonspects quant à d'éventuels efforts de la part d'Etats membres plus intégrationnistes, notamment la France, dans le sens d'initiatives visant à faire évoluer la PESC dans des directions contraires aux préférences britanniques.

EMIGRATION ILLEGALE

Durant sa présidence, le Royaume-Uni devrait également faire progresser les propositions visant une meilleure gestion de l'émigration illégale vers l'UE. Le ministère de l'Intérieur britannique a présenté des projets de signature d'accords avec la Russie, l'Ukraine, le Maroc et la Chine pour reconduire les immigrants ayant pénétré illégalement dans l'UE (Financial Times, 27 mai 2005). Dans le cadre de ce processus, ces pays bénéficieront d'une relation plus stable avec l'UE, les détails à cet égard étant encore à déterminer. Cette nouvelle initiative reposera sur le travail déjà effectué par la Commission européenne en matière d'accords de réadmission avec le Sri Lanka, Hong Kong, Macao et l'Albanie. On sait par ailleurs que le Royaume-Uni souhaite développer les programmes de protection régionale pour aider les pays confrontés à des problèmes avec les flux d'émigration ou de migration sur leur territoire. Ces propositions devraient essentiellement concerner les pays d'Afrique sub-saharienne, par le biais de contributions au développement de systèmes et documents judiciaires, en matière de sécurité des frontières, de formation à la gestion des flux de d'émigration et de mise en place d'infrastructures scolaires et sanitaires (Financial Times, 27 mai 2005).

PROBLEMES

Comme c'est le cas pour toutes les présidences, la capacité du Royaume-Uni à concrétiser ses ambitions dépend clairement de faits qu'elle ne contrôle pas entièrement. Les présidences sont souvent les otages de hasards du calendrier. La présidence britannique était particulièrement exposée au risque de crise puisqu'elle coïncidait avec la ratification du projet de constitution. La nature décisive du vote français (55 % des électeurs ont voté non) suivi d'un rejet catégorique par les Néerlandais (61,5 % de non) a marqué le début d'une période de remise

en question de l'orientation future de l'Union. C'est pourquoi un grand nombre des points controversés à l'ordre du jour du programme législatif de la présidence britannique ont pris une nouvelle tournure, alors que la discussion fait rage quant à la poursuite du processus de ratification de la Constitution et, le cas échéant, quant aux moyens à mettre en œuvre. Le double vote négatif français et néerlandais a suscité un bien plus vaste débat quant au type d'Union réellement souhaité par les citoyens européens, avec une concentration accrue sur le caractère souhaitable d'un nouvel élargissement (et d'ailleurs le bien-fondé du précédent élargissement), la nature et la structure de la politique économique de l'Union et la structuration du budget de l'UE, y compris la question du rabais britannique.

RENEGOCIATION DU TRAITE CONSTITUTIONNEL

La non-ratification du Traité se classe au rang des questions les plus importantes et potentiellement problématiques auxquelles une présidence a été récemment confrontée. Selon le commentaire de Jack Straw, le ministre britannique des Affaires étrangères, peu après le refus néerlandais, la non-ratification du Traité soulève de « profondes questions » quant à la future orientation de l'Europe (The Financial Times, 2 juin 2005). « Profondes divisions » aurait peut-être été un terme plus adéquat eu égard à la foire d'empoigne déclenchée par la non-ratification et portant sur la suite des événements. Tony Blair a fait savoir qu'un référendum britannique sur le Traité lui semblait dorénavant pour le moins improbable, mais le gouvernement britannique a maintenu sa ligne officielle selon laquelle le Traité était à ratifier par vingt-cinq nations et qu'il n'incombait pas au seul Royaume-Uni de le déclarer mort et enterré.⁷ Londres a d'ailleurs publiquement demandé à Paris et à La Haye si le Traité avait encore un avenir.

Ailleurs, la confusion règne. Gerhard Schröder, le Chancelier allemand, a maintenu sa position quant à une poursuite du processus de ratification malgré les résultats des référendums. Plusieurs commissaires européens, notamment Joaquin Almunia, commissaire aux Affaires économiques et monétaires, Peter Mandelson, commissaire au Commerce et Günter Verheugen, commissaire à l'Entreprise et à l'Industrie, ont demandé une suspension du processus (Financial Times, 3 juin 2005). José Manuel Barroso, le président de la Commission, a pour sa part insisté quant au fait de poursuivre le processus de ratification au sein de l'UE, et ce malgré la sympathie qu'il exprime en privé pour la position du Royaume-Uni. Le 6 juin 2005, s'adressant à la Chambre des Communes, Jack Straw a informé les membres du Parlement que la loi britannique destinée à permettre la tenue du référendum avait été gelée, devançant ainsi efficacement le débat européen quant à la poursuite du processus de ratification.

Lors de la rencontre des chefs de gouvernement de l'UE à Bruxelles, le Royaume-Uni était ainsi le seul pays à avoir officiellement suspendu la ratification, une situation qui pourrait lui porter

⁷ Voir la transcription d'une interview de Douglas Alexander, ministre des Affaires européennes, dans le cadre du programme BBC's Today, le jeudi 2 juin 2005, disponible sur le site UK Foreign & Commonwealth Office www.fco.gov.uk

préjudice par la suite (Financial Times, 3 juin 2005). Cette décision, de même que la réaction immédiate de Tony Blair, lequel a fait valoir la nécessité de plus vastes réformes économiques à la suite du non français, a suscité l'antagonisme d'un président français affaibli par le rejet français. Ces divisions créent un climat d'incertitude qui se répercute sur les préparatifs de la présidence. Les problèmes soulevés par le double vote négatif français et néerlandais sont en fait si nombreux et si graves qu'elles n'ont pu être résolus lors du dernier Conseil européen. Il incombera donc au Royaume-Uni d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le cadre de sa présidence.

ELARGISSEMENT

Le gouvernement britannique comptait au rang des partisans les plus enthousiastes du programme d'élargissement de l'UE tel qu'il avait été fixé par le Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004. Une future expansion et le bien-fondé du précédent élargissement se sont toutefois avérés être des questions extrêmement litigieuses lors des référendums français et néerlandais. Le spectre du « plombier polonais » qui accepte de travailler en Europe de l'Ouest en percevant un salaire polonais n'a cessé de planer sur les campagnes référendaires française et néerlandaise. Face à une défaite aussi retentissante de leurs référendums respectifs, les responsables français et néerlandais vont très probablement faire preuve d'une extrême prudence quant à leur soutien d'un nouvel élargissement.

Les votes français et néerlandais pourraient notamment avoir des conséquences fâcheuses sur les perspectives d'adhésion de la Turquie. Le début des discussions avec la Turquie est fixé au 3 octobre. Londres s'est toujours déclaré en faveur d'une adhésion de la Turquie et a même été l'un de ses partisans les plus enthousiastes, considérant qu'il s'agit d'un élément essentiel d'une Europe élargie, multi-ethnique et peut-être moins intégrationniste. Mais les sondages ont régulièrement fait état de l'opposition d'une majorité des citoyens de l'UE à une adhésion de la Turquie ; à la lumière des votes français et néerlandais, un soutien à Ankara semble dorénavant de plus en plus improbable. Angela Merkel, leader de l'opposition allemande, a fait valoir que les projets visant à proposer une adhésion complète à la Turquie étaient à reconsidérer et à remplacer par la notion de « partenariat privilégié » (Financial Times, 3 juin 2005).

La Turquie risque bien de ne pas être le seul futur membre éventuel à pâtir de cette situation. Les votes français et néerlandais ont également jeté le doute sur l'élargissement de l'Union pour inclure la Bulgarie et la Roumanie, bien que ces deux pays aient conclu leurs négociations en 2004 et ayant signé un traité d'adhésion commun en avril (Financial Times, 3 juin 2005). De même, du fait des remous suscités par les rejets français et néerlandais, le Royaume-Uni risque d'avoir plus de difficultés pour parvenir à un accord de soutien aux Balkans occidentaux, qui tentent de satisfaire aux critères politiques d'adhésion. Les partisans du non en France et aux Pays-Bas estiment que l'expansion de l'UE, notamment l'élargissement envisagé pour inclure la Turquie, a constitué un élément clé de leur succès et le Royaume-Uni aura bien du mal à convaincre ses partenaires de la nécessité de poursuivre l'élargissement s'il s'avère manifestement que la population européenne y est opposée.

REFORMES ECONOMIQUES ET LA STRATEGIE DE LISBONNE

Les réformes économiques et la stratégie de Lisbonne, bien que controversés, ne devaient pas dominer la présidence britannique. Les remarques de Tony Blair suite au vote négatif français, selon lesquelles les craintes en matière d'élargissement et de mondialisation pouvaient uniquement être contrées par plus et non pas moins de réformes économiques n'ont toutefois pas manqué de placer ces questions en tête de programme. Elles risquent même de constituer le socle de vastes débats entre ceux qui se déclarent en faveur d'un marché libre, d'une Europe libérale, à savoir le Royaume-Uni, la Pologne, l'Italie, l'Autriche, l'Estonie, la Grèce, Malte, le Portugal et la Slovaquie et ceux qui s'opposent à ce programme, notamment la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique et le Luxembourg. Jacques Chirac, très affaibli par le vote négatif français, devrait rester ferme sur ses positions quant à la protection du modèle social européen. Des responsables gouvernementaux britanniques ont néanmoins révélé que Tony Blair n'est nullement enclin au compromis, estimant que le courant économique de l'Union va dans sa direction. Le Royaume-Uni bénéficie également du soutien de M. Barroso, le président de la Commission, ce dernier ayant lui-même souhaité poursuivre son programme de réformes économiques, y compris des projets visant à réduire les aides gouvernementales et l'ouverture du marché de l'UE dans le domaine des services.

Pour sa part, le Royaume-Uni estime qu'il convient d'accélérer les réformes économiques en Europe. Comme l'a toutefois indiqué Gordon Brown dans l'analyse à mi-parcours du ministère des Finances, pour atteindre les objectifs fixés, l'Europe devra changer de rythme dans la mise en œuvre de réformes structurelles (HMT, 2004 : 1). Les hauts fonctionnaires et leaders politiques britanniques ont souvent fait part de leur frustration quant à la lenteur du rythme et l'échelle limitée des réformes économiques ; le gouvernement devrait utiliser sa position à la présidence pour inciter à une diminution accrue des barrières en matière de commerce et d'investissement, à des améliorations de la réglementation de Bruxelles et à une plus grande focalisation sur la relance de l'emploi, la croissance économique et le renforcement des règles de concurrence.

REDUCTION DES BARRIERES EN MATIERE DE COMMERCE ET DE LIBRE CIRCULATION

Dans ce domaine, les travaux porteront essentiellement sur le Plan d'action pour les services financiers (PASF) et la directive sur les services. Selon certaines estimations, la mise en œuvre et l'application de ce plan, lequel visait une intégration compétitive des marchés financiers européens, entraîneraient une réduction des frais d'investissement de 0,5 % et une augmentation exceptionnelle du PIB de l'UE de 1,1 % sur 10 ans (Chambre des Communes, 2004). Durant sa présidence, le gouvernement britannique espère parvenir à un accord sur la directive « Exigences de fonds propres » du PASF.

L'obtention d'un accord concernant la directive sur les services risque de s'avérer bien plus problématique. Les propositions pour libéraliser le marché des services sont devenues un enjeu majeur du référendum français sur la Constitution. Les opposants à la Constitution ont présenté la directive comme étant susceptible d'entraîner une baisse des salaires et de la sécurité sociale en Europe, ceci essentiellement du fait du principe du « pays d'origine »,

lequel permet aux prestataires de services de travailler dans d'autres Etats membres dans le cadre des règles en vigueur dans leur propre pays. Lors du Conseil européen du printemps 2004, s'efforçant d'éviter des éléments qui alimentaient l'opposition au traité, le président français Jacques Chirac a obtenu un certain nombre de concessions concernant la directive. Le communiqué du sommet a appelé à une nouvelle rédaction de la directive, faisant état de la nécessité de préserver le « modèle social européen » en réponse aux craintes selon lesquelles une ouverture des marchés des services européens entraînerait un « dumping social » de la part des prestataires d'Europe de l'Est qui travaillent dans le cadre de normes sociales et environnementales moins strictes. La directive a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des syndicats européens, y compris de la Confédération européenne des syndicats (CES), préoccupés de l'impact potentiel sur les normes sociales et en particulier les règles en matière d'emploi. Les leaders syndicaux ont fait valoir que la libéralisation des services devait emprunter le même chemin que le marché unique dans le domaine des marchandises, à savoir recourir à des directives de soutien établissant des normes communes pour les produits clés.

Le sort qui sera réservé à la directive risque de donner lieu à bien des tergiversations. Son retrait reste certes techniquement possible, à la convenance de la Commission européenne, mais une telle mesure irait totalement à l'encontre des préférences exprimées à la fois par le Parlement européen et le Conseil. *Whitehall* avait initialement déclaré qu'un vote négatif français pourrait entraîner une suspension de la directive dans un avenir proche, mais cette alternative semble dorénavant peu probable. Enhardi par la situation actuelle, Tony Blair sent que le moment est propice pour introduire une plus grande ouverture sur le marché des services européen, lequel représente près de 70 % de l'économie européenne. Le résultat du référendum français fournira toutefois à Jacques Chirac des arguments de poids pour résister fortement et publiquement aux efforts de la présidence visant à forcer l'adoption de la mesure.

AMELIORATION DE LA REGLEMENTATION

L'un des principaux objectifs de la présidence britannique est d'améliorer l'environnement réglementaire de l'Union. De l'avis des hauts fonctionnaires britanniques, on discerne un net revirement d'opinion à Bruxelles et parmi les Etats membres quant à la nécessité de rationaliser la réglementation et d'abandonner les textes législatifs qui s'avèrent inutiles. Günter Verheugen, commissaire à l'Industrie et aux Entreprises, a indiqué qu'il souhaitait donner la priorité à l'amélioration de la réglementation ; la présidence à venir devrait capitaliser sur cet état de faits, tentant de simplifier les lois trop onéreuses et d'introduire uniquement de nouvelles lois assorties d'une évaluation crédible de leur impact et de preuves quant à leur absence de préjudice pour la compétitivité européenne.⁸ Le ministère des Finances a souligné l'importance qu'il accordait au programme règlementaire en mettant

⁸ L'enthousiasme de G. Verheugen en matière d'amélioration de la réglementation est clairement apparu lors d'une conférence de presse à Berlin au mois de mars de cette année. Une transcription de cette conférence de presse est disponible sur : <http://www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/05/178&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

l'accent sur des recherches menées par l'OCDE, lesquelles montrent que des améliorations des régimes réglementaires de l'Union seraient en mesure d'augmenter les niveaux de productivité de jusqu'à 6 % dans bon nombre d'Etats membres.⁹ L'enthousiasme britannique n'est pas partagé par la France, cette dernière ayant fait savoir qu'une focalisation sur la « paperasserie » lui semble être un choix déconcertant en termes de priorités (Financial Times, 2 juin 2005).

Les travaux seront d'abord concentrés sur les quinze domaines prioritaires à simplifier et qui ont été déterminés par le Conseil. Londres s'efforcera par ailleurs de se baser sur l'initiative « Faire évoluer les réformes en Europe », datant de décembre 2004, laquelle a établi une série de propositions pour simplifier et alléger la réglementation onéreuse. Des hauts fonctionnaires du ministère britannique du Commerce et de l'Industrie ont précisé qu'ils s'intéressaient particulièrement à un renforcement de la consultation pré-législative et au recours accru à des approches non législatives au niveau de l'UE. Au niveau national, le gouvernement préconisera certainement l'introduction de réformes pour minimiser le coût de la réglementation concernant les entreprises, en se concentrant sur la nécessité de s'inspirer des meilleures pratiques appliquées ailleurs, de manière à être taillées sur mesure en fonction des besoins locaux. La France, la Belgique, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie ont déjà lancé des programmes dans ce sens et le Royaume-Uni a lui-même adopté une approche de réglementation davantage fondée sur les risques, laquelle a été considérée comme la plus efficace dans le rapport final de la *Hampton Review*, publié avec le budget britannique 2005.

RECHERCHE ET INNOVATION

Dans un récent document, le ministère britannique du Commerce et de l'Industrie a constaté qu'au vu des indicateurs en matière d'activité innovante les plus comparables au plan international, l'Europe est à la traîne de ses principaux concurrents (DTI, 2004). C'est pourquoi, durant sa présidence, le Royaume-Uni a l'intention d'accorder la priorité au 7^{ème} programme-cadre pour la recherche et le développement de l'UE, dans le but de préserver et d'augmenter l'excellence de la recherche de base au sein de l'Union. Cet élément s'inscrit dans le cadre d'une focalisation sur des aspects du programme qui permettront de faire bénéficier l'UE d'une valeur ajoutée démontrable, y compris d'une recherche industrielle à l'appui de la politique. Les Britanniques souhaitent simplifier le 7^{ème} programme de manière à le rendre plus convivial et accessible à l'industrie et à la science. Le programme risque toutefois d'être absorbé dans le débat budgétaire en cours, le gouvernement britannique souhaitant que l'augmentation du financement R&D (la Commission souhaite doubler le budget du programme actuel à plus de 35 milliards d'euros sur quatre ans) s'inscrive dans un budget ne dépassant pas 1 % du RNB de l'UE.

⁹ La recherche citée par l'OCDE est le document publié en 2002 'Product market competition and economic performance' dans 'Long term global challenges and opportunities for Europe', HM Treasury, mars 2005, p. 57.

PROMOTION DE L'EMPLOI

Avec la directive sur les services, la politique de l'emploi sera probablement l'un des principaux défis de la présidence britannique. Le gouvernement souhaite promouvoir des marchés du travail flexibles et adaptables dans l'ensemble de l'Union. Il est toutefois confronté à un problème particulièrement épineux revêtant la forme de la directive relative aux travailleurs intérimaires, laquelle est considérée par une bonne partie de la gauche française et allemande comme étant à renforcer dans l'optique d'une protection adéquate des travailleurs. La présidence devra trouver un juste équilibre entre le maintien de la compétitivité européenne et une protection appropriée de l'emploi pour les travailleurs.

Heureusement pour le gouvernement, un problème éventuel a été retiré du programme moins d'un mois avant le début de la présidence. Le 2 juin, les ministres de l'Emploi italien, allemand, polonais, slovaque et slovène ont conjointement bloqué une proposition de la Commission portant sur la directive qui aurait progressivement éliminé, d'ici 2012, la clause dite « d'opt-out », laquelle autorise les travailleurs britanniques à travailler volontairement plus de 48 heures. La directive controversée a été assignée aux fins de discussion à un groupe de travail du Conseil, ce qui signifie qu'elle ne devrait pas refaire surface avant 2006 (surtout eu égard à l'identité de la présidence). En accord avec l'attitude plus agressive adoptée par le gouvernement, Alan Johnson, secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie, a déclaré : « il se produit ici un énorme changement ... On sent très fortement que la menace de la mondialisation et le souci de promotion de la croissance et de l'emploi impliquent une plus grande flexibilité de notre part à tous » (The Guardian, 3 juin 2005).

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a également indiqué que la présidence mettrait l'accent sur l'égalité des sexes. Cette approche pourrait être centrée sur une nouvelle directive regroupant et simplifiant les lois européennes existantes en matière d'égalité des sexes et des salaires, ceci afin de clarifier les droits et les responsabilités des individus, des employeurs et des prestataires de services. Le Royaume-Uni poursuivra également son travail avec la Commission pour faire progresser les projets d'un nouvel institut européen sur l'égalité des sexes visant à coordonner et à mettre en œuvre les travaux de l'UE portant sur l'égalité des chances hommes-femmes.

CONCURRENCE

Moins controversée, la concurrence est l'un des quelques rares domaines pour lesquels le gouvernement s'est assez rapidement décidé à faire explicitement et clairement état de ses préférences. Dans le cadre de son manifeste pour les élections générales (parti travailliste, 2005b), le parti travailliste a demandé la mise en place d'une autorité indépendante de l'UE chargée de la concurrence, Gordon Brown ayant fait valoir qu'une autorité indépendante pourrait assumer la responsabilité d'enquêtes relatives à des marchés clés (Financial Times, 20 avril 2005). Et pourtant, même ce domaine présente des obstacles significatifs. La Commission européenne se montre extrêmement sceptique concernant ce projet, estimant que sa DG Concurrence n'est soumise à aucune interférence politique. De plus, les pouvoirs de la

Commission dans ce domaine font partie intégrante du Traité de l'UE et tout changement nécessiterait l'accord unanime des 25 Etats membres.

Au-delà de cette nouvelle proposition, les travaux continueront de porter sur la révision des directives en matière d'aide régionale et d'autres instruments d'aide gouvernementaux. Le gouvernement considère qu'il s'agit là d'une occasion de réformer les règles de l'UE pour à la fois réduire et mieux cibler l'aide gouvernementale conformément aux objectifs de Lisbonne (FCO : 35). Les négociations risquent toutefois d'être perturbées par un litige de longue date opposant les Etats-Unis et l'UE quant aux subventions versées à Boeing et Airbus. Les Etats-Unis accusent l'UE d'avoir financé le projet Airbus par le biais de généreuses subventions, l'UE faisant quant à elle valoir que Boeing perçoit une aide similaire aux Etats-Unis pour son avion 787 Dreamliner. La date limite des 90 jours de négociations pour parvenir à un accord, fixée au 11 janvier 2005, est largement dépassée et les négociations entre Peter Mandelson, commissaire européen à la Concurrence, et Robert Zoellick, secrétaire d'Etat adjoint américain, n'ont cessé de s'envenimer. Les deux parties sont par ailleurs embourbées dans un litige quant à la décision américaine de ne pas abroger l'amendement Byrd sur l'anti-dumping, bien que celui-ci ait été déclaré illégal par l'OMC en 2004. Les entreprises américaines peuvent ainsi bénéficier de droits anti-dumping appliqués aux sociétés étrangères. La Commission a indiqué que l'industrie américaine du papier, des produits agricoles, du textile et des machines serait soumise à un droit supplémentaire de 15 % à compter du 1^{er} mai 2005. Eu égard à ces litiges, la perspective de disposer d'un projet d'accord à négocier pour le Doha Round à la réunion ministérielle de décembre 2006 semble pour le moins lointaine.

PERSPECTIVES FINANCIERES

Le budget actuel de l'Union arrivera à échéance fin 2006. La Commission avait espéré conclure les négociations quant au prochain budget, lequel porte sur le financement de l'UE de 2007 à 2013, pour le Conseil européen de juin 2005. Mais les négociations ne sont avérées longues et difficiles, empêchant la conclusion d'un accord avant le début de la présidence.

DESACCORD SUR LES CONTRIBUTIONS NETTES

Les Etats membres ont eu de grosses difficultés à trouver un accord sur leurs niveaux de contributions nettes. Les six contributeurs nets de l'UE exigent un plafonnement des contributions à environ 1 % du revenu national brut (PNB aux prix du marché, plus les revenus nets primaires reçus du reste du monde). En décembre 2003, un groupe de contributeurs nets, à savoir l'Autriche, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume Uni, a adressé une lettre au président Prodi de la Commission, l'informant que les pays concernés s'opposeraient à toute augmentation du budget actuel de l'UE. Le projet de budget pour 2007-2013 présenté par la Commission européenne en février 2004 préconisait quant à lui une augmentation du budget en termes absolus et en relation avec le RNB des Etats membres. L'équipe de Barroso plaide en faveur d'une contribution plus proche de 1,15 % du RNB sur les sept années budgétaires, soit un montant total de près de 1.205,39 milliards de dollars et une

augmentation annuelle des dépenses supérieure d'environ 16 % au montant prévu pour cet exercice.

Ces chiffres officiels masquent un débat de longue date quant à la justification d'une augmentation du budget alors que les dépenses de l'UE restent dominées par une Politique agricole commune (PAC) non réformée et le financement de la politique de cohésion. La Commission espère axer les dépenses sur la croissance durable dans la droite lignée des objectifs fixés par l'Agenda de Lisbonne, réduisant ainsi les sommes consacrées à la gestion et protection durables des ressources naturelles, y compris des montants consacrés à l'agriculture, lesquels passent de 36,2 % l'année prochaine à 29,4 % entre 2007 et 2013, ainsi qu'à la politique étrangère et à l'administration, les dépenses restant identiques en termes de pourcentage.

Le contexte politique de ces négociations est semé d'embûches. Le défi du Royaume-Uni consiste non seulement à trouver un accord budgétaire, mais également à le trouver rapidement. Les efforts de la présidence luxembourgeoise ont été gênés par les élections générales britanniques, les référendums français et néerlandais sur la Constitution, les élections régionales en Allemagne et de probables élections aux Pays-Bas et en Pologne avant juillet. La présidence britannique ne sera certes pas soumise à de telles contraintes, mais elle serra des pressions en vue d'aboutir à un accord avant les élections allemandes l'année prochaine et le propre référendum britannique début 2006.

LE « CHEQUE » BRITANNIQUE

La capacité britannique à trouver un accord sera sans aucun doute entravée par l'épineuse question de son rabais. Jacques Chirac, le président français, a régulièrement et publiquement remis en question la justification du chèque britannique ; le Royaume-Uni oppose son veto à tout changement, conformément à la décision de 1988 sur les ressources propres, mais il n'est guère soutenu par les autres Etats membres dans ses efforts de conserver l'intégralité du rabais.¹⁰ Lors du Conseil européen du 16 juin, Jacques Chirac s'est concentré d'entrée de jeu sur la question du rabais britannique, tentant de reprendre l'avantage après son affaiblissement suite au vote négatif français.

Le rabais britannique, un remboursement de près des deux tiers de la différence entre sa quote-part de contributions TVA au budget et les dépenses réparties, est considéré comme un anachronisme par la Commission. Les chiffres du ministère des Finances indiquent que depuis 1984, le Royaume-Uni a obtenu 39 milliards de livres sterling par ce biais. Au moment de l'accord, selon la Commission européenne, le revenu national brut par tête au Royaume Uni, mesuré en termes de parité de pouvoir d'achat, était inférieur de 9 % à la moyenne des pays de l'UE. En 2003, il était supérieur de 11 % à la moyenne des 15 de l'UE et la Commission fait valoir que ce chiffre est même susceptible d'avoir encore augmenté avec la récente intégration

¹⁰ En vertu de l'article 269 du Traité de la CE, les dispositions régissant les 'Ressources propres' de la CE sont déterminées à l'unanimité par le Conseil.

de 10 nouveaux Etats membres (Financial Times, 24 mars 2005). La question porte sur le fait de savoir si le Royaume-Uni devrait continuer à bénéficier de cette mesure spéciale eu égard à son taux de croissance économique, plus élevé, durant les 20 dernières années que celui de la moyenne de l'UE. Les Etats membres se sentent particulièrement lésés par le maintien du rabais car leurs versements sont désormais disproportionnés, et ce malgré un niveau inférieur de leurs revenus, suite à un accord de 1999 autorisant l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède à payer un montant inférieur à celui qui aurait été dû au vu de leur revenu national. Pour Londres, le problème est qu'une suppression du rabais bénéficierait à l'ensemble de ses 24 partenaires.

Le Royaume-Uni maintient quant à lui sa position selon laquelle le rabais est parfaitement justifié. Le ministère des Finances a publié des chiffres indiquant que depuis l'accord concernant le rabais, le Royaume-Uni avait contribué à l'Union à hauteur d'un montant net de 40 milliards de livres sterling (58 milliards d'euros) alors que la France n'a contribué qu'à raison de 29 milliards d'euros (Begg : 36). Les membres du gouvernement n'hésitent pas à déclarer qu'une suppression du rabais entraînerait un financement disproportionné de l'UE par le Royaume-Uni (Begg : 38). La position du ministère des Finances a été appuyée par un rapport indépendant publié par la commission européenne de la Chambre des Lords (Chambre des Lords : 9 mars 2005). Le rapport préconise une opposition à la proposition de la Commission visant à remplacer le rabais britannique par un « mécanisme de correction généralisé » qui s'appliquerait à tous les pays, car ce dernier réduirait très nettement le rabais britannique (Chambre des Lords : 41-47). Le mécanisme serait uniquement déclenché au-delà d'un seuil de contributions nettes fixé à 0,35 % du RNB, ce qui représenterait un rabais de 66 %, l'ensemble des rabais étant plafonnés à 7,5 milliards d'euros. Le rapport a rejeté les propositions en faisant valoir qu'il n'était pas logique de fixer un seuil tout en ne prévoyant que 66 % de rabais sur le montant dépassant ledit seuil, indiquant qu'il fallait soit appliquer les 66 % à l'ensemble de la contribution nette, soit prévoir un rabais intégral sur le montant qui dépasse le seuil (Chambre des Lords : 128). Cette approche se fait l'écho de la ligne officielle du gouvernement britannique concernant ce mécanisme, lequel a déclaré qu'il avait pour effet de « répartir la valeur du rabais britannique sur l'ensemble des contributeurs nets » (Chambre des Lords : 23). Gordon Brown, le Chancelier de l'Echiquier, a averti qu'il envisagerait uniquement de réexaminer la question du rabais si d'autres pays sont disposés à accepter une part moins importante du budget annuel de 100 milliards d'euros de l'UE (The Financial Times, 16 mai 2005).

Selon le rapport de la Chambre des Lords, aussi longtemps que la Politique agricole commune pèse aussi lourdement sur le budget, le maintien du rabais britannique est à considérer comme étant « parfaitement légitime ». Il critique vivement l'accord informel conclu en 2004 entre la France et l'Allemagne, prévoyant une poursuite de l'augmentation du budget agricole de 1 % par an en termes nominaux jusqu'en 2013, alors même qu'un tel accord n'établit aucun lien entre soutien et production (Chambre des Lords : chapitres 3 et 8). Les Lords ont préconisé le financement national de subventions directes dans le cadre de la PAC afin de supprimer les déséquilibres budgétaires entre les Etats membres (Chambre des Lords : 129, 143). Suite au non français et à la stratégie parfaitement claire du président Chirac, lequel souhaite utiliser le

rabais pour masquer ses propres problèmes au niveau national, Tony Blair n'a pas hésité à lier l'idée d'une révision du rabais à une réforme substantielle de la PAC. Ce lien a bien entendu été immédiatement rejeté par le président français.

La proposition la plus créative concernant le rabais britannique émane peut-être de la présidence luxembourgeoise à l'attention des ministres des Affaires étrangères de l'UE, fin mai, soumettant une fixation du rabais britannique en 2007 (Conseil : 19 mai 2005). Selon la présidence, il conviendrait de fixer le rabais sur la base d'une moyenne portant sur une période précédant l'élargissement le plus récent. Le montant serait ensuite fixé à la baisse à partir de l'année suivante. Le document a également préconisé une contribution budgétaire moyenne de 1,06 à 1,09 % du RNB, soit une proposition nettement différente de celles de la Commission européenne. Pourtant, même cette nouvelle proposition ne semble guère répondre aux attentes de Londres, Gordon Brown, Chancelier de l'Echiquier, et Jack Straw, ministre des Affaires étrangères, ayant tous deux déclaré à des journalistes qu'ils étaient opposés à ces projets.

Le budget risque d'être au nombre des questions les plus difficiles et les plus urgentes auxquelles sera confrontée la prochaine présidence. Et beaucoup de choses reposent sur un règlement réussi de cette question. C'est la première fois que l'Union européenne à 25 se doit de trouver un accord faisant l'unanimité sur un budget portant sur sept ans, une période au cours de laquelle d'autres intégrations sont envisageables en 2007 (Roumanie et Bulgarie) et plus tard (bien qu'elle soit dorénavant moins probable) la Turquie. Le Parlement européen, auquel le Traité constitutionnel était réputé conférer plus de pouvoirs, voudra davantage peser sur les négociations que cela n'était le cas jusqu'à présent. Le résultat des négociations budgétaires est également essentiel pour une nouvelle Commission élargie, laquelle fait par ailleurs déjà l'objet de controverses quant à la nomination de certains de ses membres. Le niveau d'accord budgétaire peut en outre également peser sur l'avenir du Pacte de stabilité et de croissance (PSC), les contributeurs nets faisant valoir que le budget est à prendre compte dans les évaluations portant sur l'éventuelle pénalisation d'un Etat membre qui n'aurait pas respecté la limite de déficit de 3 % du PNB.

CHINE ET IRAN

Une éventuelle levée de l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine a suscité les tensions habituelles au sein de l'UE. La France est le principal pays qui plaide en faveur de la levée de l'embargo, Paris indiquant que cette mesure montrerait que l'Union tient à engager des relations amicales avec la Chine, celle-ci étant à même de devenir l'une des économies mondiales de premier plan d'ici dix ans (Financial Times, 18 avril 2005). Ce point de vue s'est attiré les foudres des Etats-Unis, ces derniers ayant affirmé que la levée de l'embargo auraient de sérieuses répercussions sur les liens transatlantiques.

Le Royaume-Uni se trouve ainsi dans une situation embarrassante. Les sociétés de défense européennes qui détiennent une part limitée du marché américain souhaitent une levée de l'embargo. Au Royaume-Uni, BAE Systems y est opposé, souhaitant préserver une activité valant

plus de 4 milliards de livres sterling sur le marché américain (Financial Times, 7 avril 2005). De plus, les responsables de la défense reconnaissant qu'ils sont soumis à d'importantes pressions américaines en matière d'embargo sur les armes, évoquant la perspective d'un Royaume-Uni qui se retrouve pris en tenaille entre l'Europe et les Etats-Unis dans un domaine politique essentiel.

Londres a commencé par s'opposer à une levée pure et simple de l'embargo, demandant une période de réflexion. La récente adoption d'une loi chinoise contre la sécession de Taiwan a incité Jack Straw à déclarer que la levée de l'embargo était désormais « plus difficile ». L'Union en tant que telle ne semble pas vouloir affronter une nouvelle bataille interne. Une délégation de l'UE en Chine a récemment lié la levée de l'embargo à la résolution de plusieurs questions relevant des droits de l'homme, notamment la nécessité de libérer des détenus emprisonnés depuis la révolte de Tiananmen Square en 1989. La présidence luxembourgeoise a décidé de reporter la décision (Financial Times, 15 avril 2005 ; 19 avril 2005). Il sera toutefois impossible de reporter indéfiniment la décision et cette question risque bien de peser lourdement sur les négociations durant le sommet entre l'UE et la Chine, prévu en septembre pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de la relation bilatérale.

Bon nombre des tensions créées par l'embargo sur les armes à l'encontre de la Chine se répercutent sur les négociations en cours avec l'Iran quant aux ambitions nucléaires de cette dernière. Les Etats-Unis étaient jusqu'à présent disposés à laisser les pays de l'UE (Royaume-Uni, France et Allemagne) à mener les négociations, mais certains signes laissent présupposer que Washington commence à perdre patience. La question risque une nouvelle fois de faire resurgir au sein de l'Union d'anciennes divisions en matière de sécurité. La présidence britannique espérera certainement que les démarches entreprises pour conclure un accord de commerce et de coopération entre l'UE et l'Iran, assorties en parallèle de négociations sur un accord politique, désamorceront les tensions ; il est toutefois plus que probable que la présidence britannique se retrouve un jour où l'autre confrontée à cette question.

LES TRAVAUX DE LA PRESIDENCE

La politique de la présidence est loin d'être la seule source des maux de tête que cause aux Etats membres la perspective d'être un jour aux commandes. L'étendue et la complexité de la fonction constituent un défi à part entière pour toute administration nationale. Selon une estimation, il y aura quelque 40 réunions du Conseil, voire plus, y compris les réunions informelles au niveau plus élevé et les réunions du plan d'action de la présidence (Lord Dykes, Hansard, colonne 775, 9 mars 2005).

Le travail commence bien avant le début effectif de la période de présidence. Dans le cas des Britanniques, les priorités sont fixées par le biais de longues séries de discussions entre les différents services gouvernementaux et jusqu'au niveau ministériel compris. Pour ce qui est des questions à traiter, la planification démarre bien plus tôt, il y a environ deux ans dans le cas présent. L'initiative portant sur l'amélioration de la réglementation mentionnée ci-dessus a été

présentée en 2003, la Commission ayant l'intention de soumettre des propositions de simplification de la législation en octobre.

En termes administratifs, la prochaine présidence britannique devrait globalement fonctionner comme les précédentes. Un service spécial au sein du *Foreign Office* (EUP) dédié à la présidence est chargé des aspects d'organisation. Un avantage par rapport à 1998, c'est « qu'il y a cette fois une plus grande continuité en termes d'expertise » et en particulier « il y a actuellement nettement plus de responsables qui étaient déjà impliqués dans les affaires de l'UE en 1998 que ce n'était le cas en 1998 par rapport à 1992 » (interview, Cabinet Office). Selon de premières indications de *Whitehall*, en dépit des problèmes parfois rencontrés dans le cadre de la coordination de positions quant aux négociations de l'UE et du partage d'informations avec le ministère des Finances, cela n'a guère posé problème durant la période précédant la présidence.

L'accent a par contre été davantage mis sur les efforts de coordination à la fois avec les institutions de l'UE et d'autres organes. En 1992, Londres a été accusé de ne pas travailler assez étroitement avec le Secrétariat général du Conseil pour ce qui était de la planification et du fonctionnement de la présidence. En 1998, il a été consciemment décidé de coopérer plus fréquemment et, selon les hauts fonctionnaires du *Foreign Office*, la prochaine présidence s'inscrira dans cette même tendance. Il s'agit à cet égard autant d'une question de nécessité que de choix dans la mesure où une UE de 25 membres rend les choses plus difficiles pour la présidence, laquelle est chargée de trouver un accord sur des questions complexes et éventuellement très controversées, le suivi des positions de négociation des différents Etats membres s'annonçant pour le moins ardu dans un tel contexte. La collaboration avec le Secrétariat général n'ira pas jusqu'à autoriser les fonctionnaires du Secrétariat à présider des groupes de travail, comme cela se produit parfois pour certains Etats membres plus petits (Westlake et Galloway 2004 : 338), mais tout semble indiquer que Londres a l'intention de travailler en étroite coopération avec l'institution durant son mandat. De même, le Royaume-Uni s'est montré plus assidu que par le passé en matière de collaboration et de coopération avec le président précédent et le président suivant. C'est à cette fin qu'un séminaire a été organisé à Londres à la mi-mai, avec la participation de hauts fonctionnaires luxembourgeois et autrichiens.

En termes de fonctionnement et d'organisation de la présidence, le principal changement éventuel porte sur la réunion du Conseil européen prévue en octobre. Durant la période précédant la présidence, certaines rumeurs ont porté sur des projets d'annulation du sommet qui se tient traditionnellement à l'automne, notamment en raison du désaccord du Premier ministre quant aux événements actuels (Financial Times, 3 mai 2005). Ce serait là une réelle innovation, sans aucun doute controversée, bien que la demande exprimée par le Président Chirac lors du Conseil européen du mois de juin et portant sur la tenue d'un sommet spécial pour discuter de l'avenir de l'UE (des propos qui ne manquent certainement pas de remplir d'aise Tony Blair) renforce la pression sur Londres, l'incitant à ne pas concrétiser ses projets.

Cette perspective est néanmoins révélatrice du souhait de ne tenir que les réunions vraiment nécessaires et de se concentrer sur les questions que l'on peut raisonnablement espérer faire

progresser. La tenue d'un seul grand sommet durant la présidence britannique, en décembre, constituerait peut-être le meilleur moyen d'exprimer le souhait de Londres, à savoir une gestion du programme centrée sur les résultats, et ne conduisant à des réunions que lorsque cela s'avère vraiment nécessaire. Une interprétation moins favorable est toutefois également envisageable : Londres craint qu'un sommet à l'automne ne fournisse une occasion supplémentaire de déjouer l'autorité du Royaume-Uni durant sa présidence.

III – LES PERSPECTIVES DE LA PRESIDENCE

Avant les référendums français et néerlandais, le gouvernement britannique privilégiait une présidence modérée et minimisant la prise de risques. La remarque d'un haut fonctionnaire pouvait résumer l'état d'esprit de *Whitehall*, « nous avons l'intention de nous concentrer sur ce que nous savons être réalisable ». La nature globale du programme présidentiel britannique aurait en réalité été fortement dépendante des résultats obtenus par la précédente présidence luxembourgeoise, mais Londres avait décidé de se concentrer, dans tous les cas où cela était possible, sur un programme à même de produire des résultats tangibles. Selon un autre haut fonctionnaire : « nous nous concentrons sur la valeur ajoutée, pour montrer que l'Europe peut fonctionner. » Les deux grands thèmes à l'ordre du jour de la présidence britannique, à savoir le changement climatique et l'Afrique, avaient été largement choisis en fonction d'une coïncidence voulant que le Premier ministre assume à la fois la présidence du G8 et de l'UE. La situation critique de l'Afrique et le changement climatique font l'objet d'un large consensus au sein de l'Union ; Londres considère clairement la double présidence comme une occasion de s'assurer l'accord des principaux intervenants de l'économie mondiale sur des sujets qui présentent un réel intérêt pour le Premier ministre tout en ayant l'avantage de mettre en évidence son propre rôle et d'éviter d'éventuelles scissions risquées au sein de l'Union.

Avant les référendums en France et aux Pays-Bas, selon un responsable du gouvernement, Tony Blair voulait « donner le ton d'une présidence professionnelle, faisant en sorte que le travail soit fait, en net contraste avec la présidence de 1998, beaucoup plus axée sur les apparences, la parade et les événements ». En 1998, la présidence britannique a tenté d'utiliser sa fonction pour « s'assurer une série de nets avantages à même d'être invoqués comme autant de raisons d'aimer « l'Europe » (Anderson 1999: 63).

Cette nouvelle approche plus modeste découle des problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les gouvernements britanniques en tentant de « réussir » la présidence. Le discours tenu par les eurosceptiques incite d'une part le gouvernement à vouloir mettre l'accent sur sa capacité à défendre le terrain britannique et à gagner la bataille à Bruxelles. L'art de la présidence consiste d'autre part à éviter les batailles et à trouver des accords à la fois efficaces et consensuels. Même après les votes négatifs français et néerlandais, la marge de manœuvre du gouvernement reste limitée ; s'il évite les attaques au niveau national en s'opposant à ses partenaires, les Conservateurs pourraient bien reprendre à leur compte des critiques émanant d'autres capitales européennes quant à l'inefficacité de la présidence du Conseil lorsqu'elle est assurée par un Etat membre trop occupé par ses propres batailles.

Depuis le vote français, la réserve britannique a laissé la place à une franche détermination quant à la nécessité de mener des réformes au niveau européen. Tony Blair est convaincu que l'Union a atteint un moment de vérité et que la présidence britannique fournit une occasion de parvenir à un accord quant au type de réformes que Londres souhaite depuis longtemps. Les priorités

britanniques pour sa présidence restent d'actualité, mais les principaux champs de bataille seront la renégociation du Traité, les réformes économiques et le budget de l'UE, autant d'enjeux déterminants qui domineront la période durant laquelle le Royaume-Uni tiendra le gouvernail.

Pour assurer la réussite de sa présidence et obtenir les résultats souhaités, Londres est toutefois confronté à des obstacles portant à la fois sur les contenus et les procédures. Au niveau des procédures, on peut se demander quel sera l'impact de l'état actuel de l'Union sur le mécanisme décisionnaire politique britannique tenu en grande estime. Il est communément admis que le point fort de Londres dans ses relations avec l'Union est l'envergure de ses hauts fonctionnaires. En règle générale, cela signifie que les mécanismes de décision fonctionnent très bien aussi longtemps qu'il s'agit de questions de routine et apolitiques (Menon et Wright 1998 ; Wallace 1997). Dès que Westminster est impliqué dans le processus d'interaction avec l'Union, on a par contre l'impression que « des troupes d'élite ont été mises à la disposition d'objectifs stratégiques confus » (Wallace 1997: 687). La renégociation du Traité constitutionnel constituerait bien entendu l'événement politique par excellence.

En termes de contenu, le programme dont héritera Londres ne contient pas de dossiers urgents à résoudre rapidement et sans états d'âme, contrairement à 1998 où la présidence était confrontée à la fois à la monnaie unique et à l'élargissement. De plus, les tensions flagrantes suscitées par la nature des amendements au texte du Traité demandés par la France et ceux que le gouvernement britannique estimera acceptables ne laissent guère entrevoir de possibilité de compromis. De même, Londres et Paris n'ont absolument pas la même approche quant à la nécessité de réformes économiques. Au plan international, la Chine et l'Iran pourraient renforcer la prise de conscience des divisions entre un Royaume-Uni atlantiste et ses partenaires européens.

Une composante majeure est le problème auquel risque d'être confronté un Premier ministre chargé d'assumer la présidence en toute impartialité alors qu'il est soumis dans son propre pays à une forte pression l'incitant à défendre les positions britanniques. Dans de telles circonstances, tout Etat membre s'efforcera de s'acquitter efficacement et avec impartialité des tâches de la Présidence, mais une telle position représentera un défi particulier pour un pays où le débat politique concernant l'Union est pour le moins fiévreux. Force est de reconnaître que le gouvernement de Tony Blair a introduit un changement majeur dans la présidence de 1998 par rapport à ses prédécesseurs, s'engageant à assumer la fonction en toute impartialité (Ludlow 1998: 578). Mais la tâche sera cette fois d'autant plus difficile. Des sujets comme le « chèque » britannique ne manqueront pas d'avoir une énorme résonance politique au Royaume Uni, mettant le gouvernement sous pression afin qu'il défende les intérêts du pays, même en l'absence de perspective référendaire sur le traité. Affaibli, Jacques Chirac, voudra sans doute s'opposer à toute tentative de Londres visant à faire passer des mesures de réforme libérales, utilisant pour ce faire la contribution britannique comme un écran de fumée, dans l'espoir de retrouver les faveurs de la population française.

Les pressions nationales restreindront très nettement la marge de manœuvre d'un gouvernement bénéficiant d'une majorité beaucoup moins importante qu'avant les élections. L'aboutissement des négociations prévues les six prochains mois dépendra de la capacité du gouvernement à proposer des compromis et à amadouer un président français qui ne peut guère se permettre de perdre la face dans son pays. Mais le moindre soupçon de compromis sur une question comme le rabais déclenchera des hurlements de protestation dans les médias et dans l'opposition (sans compter le ministère des Finances).

A l'inverse, les relations entre le gouvernement et le lobby europhile sont de plus en plus empreintes d'amertume. Stephen Wall, ancien conseiller de Tony Blair pour les affaires européennes, n'a pas hésité à critiquer le gouvernement quant au traitement par ce dernier des affaires européennes depuis son départ. Plus récemment, un échange assez vif a opposé le bureau du Premier ministre et les derniers partisans de *Britain in Europe*, l'organisation qui aurait coordonné une campagne pour le oui en cas de référendum britannique. Suite à la décision de reporter le référendum, une 'source bien informée' aurait déclaré :

« *BiE* a toujours eu une idée surfaite de sa propre importance. Ils ne comprenaient pas qu'un référendum serait dans tous les cas gagné par les politiciens ... Tony souhaitait qu'une organisation parallèle veille à ce que tout se passe bien s'il s'avérait nécessaire d'élaborer une campagne et de nous impliquer. Cela n'est plus nécessaire aujourd'hui. Les membres de *Britain in Europe* avaient tous plus de 21 ans. Ils auraient dû être mieux informés quant aux choses de la vie » (The Times, 9 juin 2005).

Un tel langage n'est certes pas destiné à apaiser les opinions pro-européennes et laisse entrevoir un durcissement de la position gouvernementale. Et l'on ne sait bien entendu toujours pas si le Royaume-Uni sera finalement tenu d'organiser un référendum sur le Traité constitutionnel ressuscité !

L'ironie veut que même en l'absence de toute perspective de référendum, le Royaume-Uni risque d'être la victime du non-respect par le gouvernement de sa promesse répétée d'organiser une campagne expliquant les avantages de l'UE à un public sceptique. Le débat n'a tout simplement pas encore atteint le niveau de maturité nécessaire pour lui permettre d'intégrer la notion de présidence réussie. L'appréciation à sa juste valeur d'un mandat de six mois réussi implique d'admettre l'importance d'une médiation efficace et du compromis, ce qui suppose par ailleurs de clairement reconnaître les avantages d'une appartenance à l'UE. Sans négociation constructive et un minimum de concessions, il sera d'autant plus difficile pour le Royaume-Uni de réaliser ses objectifs. Tony Blair savoure clairement l'occasion qui lui est donnée de prendre l'initiative de proposer des réformes, lesquelles, en cas d'aboutissement, rendront l'Union encore plus « anglo-saxonne ». Curieusement, la classe politique et l'opinion publique britannique, soumises depuis si longtemps à un régime d'euroscepticisme, pourraient bien ne pas lui accorder l'espace nécessaire pour réussir.

Bibliographie

Anderson, P. J. (1999). "The British Presidency of 1998." *Journal of Common Market Studies Annual Review* 37 : 63-4.

Begg, I. (Mars 2005). *Funding the European Union*. (The Federal Trust : Londres).

Blair, T. (2004). Déclaration au Parlement sur le Livre blanc de l'UE et la Constitution de l'UE. Chambre des Communes, 20 avril.

(2001). 'Britain's role in Europe', discours prononcé par le Premier ministre à l'European Research Institute, Université de Birmingham

Conseil de l'Union européenne. 22 décembre 2004). Programme opérationnel du Conseil pour 2005 soumis par les futures présidences luxembourgeoise et britannique. Les délégations du Luxembourg et du Royaume-Uni. 16299.

Conseil de l'Union européenne. 8 décembre 2003). Programme stratégique pluriannuel. 15896/03.

Conseil de l'Union européenne. 19 mai 2005). Perspectives financières 2007-2013. 9065/05

Ministère du Commerce et de l'Industrie. (2004). *Competing in the Global Economy*. DTI Economic Paper No. 7. (DTI : Londres).

Duncan Smith, I. (2003) 'A New Europe,' Prague, juillet.

Foreign and Commonwealth Office. (Février 2005). *Prospects for the EU in 2005*. Livre blanc.

Economist Intelligence Unit. (mars 2005). *European Policy Analyst*. (EIU : Londres).

George, S. (1998). *The Intellectual Debate in Britain on the European Union*. Paris, Notre Europe.

Gill, M., Atkinson, S., et Mortimore, R. (2004). *The Referendum Battle*. (Foreign Policy Centre/MORI : Londres).

House of Commons European Standing Committee B. (20 October 2004). *Integration of financial markets. Evidence by Mr Stephen Timms, Financial Secretary to the Treasury*.

House of Commons European Scrutiny Committee. 23 mars 2005). *Aspect's of the EU's Constitutional Treaty*. 14ème rapport de la session 2004-5. Volume 1. HC38-xiv-1.

House of Lords European Union Committee. 9 mars 2005). *Future Financing of the European Union*. 6ème rapport de la session 2004-5. HL Paper 62.

Le manifeste du parti travailliste. (2005a). *Britain forward not back*. (Parti travailliste : Londres).

Le manifeste du parti travailliste. (2005b). (Parti travailliste : Londres).

Ludlow, P. (1998). "The 1998 UK Presidency : A View From Brussels." *Journal of Common Market Studies Annual Review* 36 : 573-83.

Menon, A. (2004). *Leading From Behind : Britain and the European Constitutional Treaty*. Paris, Notre Europe.

Menon, A. et V. Wright (1998). "The Paradoxes of "Failure": British EU Policy Making in Comparative Perspective." *Public Administration and Public Policy* 13(4).

Prescott, J. (2005). Discours d'ouverture du Sommet sur les Communautés durables. Manchester. (Office of the Deputy Prime Minister).

Prime Minister's Strategy Unit. (mars 2004). 'Net benefits : a sustainable future and profitable future for UK fishing', mars 2004. (PMSU : Londres).

Royal Society. (2005). Response to Defra review of UK climate change policy. (Royal Society : Londres). Disponible sous : <http://www.royalsoc.ac.uk/document.asp?latest=1&id=3078>.

Stephens, P. (2001). "The Blair Government and Europe." Political Quarterly 1.

Straw, J. (2004). A Constitution for our kind of Europe. London, Centre for European Reform, 7 décembre

Stuart, G. (2003) The Making of Europe's Constitution. Fabian Society Pamphlet 609. (Fabian Society : Londres).

HM Treasury. (septembre 2004). Mid-term review of the Lisbon Strategy : UK submission to the high-level group. (HMT : Londres).

HMT Treasury. 16 mars 2005). Long-term global economic challenges and opportunities for Europe. (HMT : Londres)

Nations Unies. 9 mai 1992). Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations-Unies sur le changement climatique.

Wallace, H. (1997). "At Odds with Europe." Political Studies XLV : 677-688.

Westlake, M. et D. Galloway (2004). Conseil de l'Union européenne. Londres, John Harper Publishing.

Liste des Etudes et Recherches déjà parues

Disponibles sur le site Internet de Notre Europe

- Le budget européen : le poison du juste retour
Jacques Le Cacheux – Disponible en français et anglais (juin 2005)
- Vers un espace public européen ? les élections européennes de juin 2004
Céline Belot et Bruno Cautrès – Disponible en français (mai 2005)
- Pourquoi ils ont voulu l'Europe : visite à douze pionniers français de la construction européenne
Jean-Louis Arnaud – Disponible en français (mai 2005)
- La ratification et la révision du Traité établissant une Constitution pour l'Europe
Henri Oberforff- Disponible en français (avril 2005)
- L'adaptation de la politique de cohésion à l'Europe élargie et aux objectifs de Lisbonne et de Göteborg
Marjorie Jouen – Disponible en français et anglais. Version provisoire (février 2005)
- Le Luxembourg aux commandes : expérience, détermination et abnégation
Mario Hirsch – Disponible en français et anglais (décembre 2004)
- Moteur malgré tout : les relations franco-allemande et l'Union élargie
Martin Koopman – Disponible en français et anglais (novembre 2004)
- L'Europe et ses think tanks : un potentiel inaccompli
Stephen Boucher, Diego Cattaneo, Juliette Ebélé, Benjamin Hobbs, Charlotte Laigle, Michele Poletto, Radoslaw Wegrzyn (octobre 2004)
- La présidence néerlandaise de l'Union européenne
Mendeltje Van Keulen et Monica Sie Dhian Ho – Disponible en français et anglais (juin 2004)
- Le regard des autres : le couple franco-allemand vu par ses partenaires
Matt Browne, Carlos Closa, Søren Dosemrode, Franciszek Draus, Philippe de Schoutheete, Jeremy Shapiro - Disponible en français et anglais (avril 2004).
- L'Europe élargie peut-elle être un acteur international influent ?
Franciszek Draus -Disponible en français uniquement (février 2004).
- Le Royaume-Uni et le traité constitutionnel européen : le pilotage par l'arrière
Anand Menon - Disponible en français et anglais (janvier 2004).

- L'Irlande et l'Europe : continuité et changement, la présidence 2004
Brigid Laffan - Disponible en français et anglais (décembre 2003).
- L'attitude des Etats-Unis envers l'Europe : un changement de paradigme ?
Timo Behr - Disponible en français et anglais (novembre 2003).
- Dynamiser l'esprit de coopération euro-méditerranéen
Bénédicte Suzan - Disponible en français uniquement (octobre 2003).
- L'Italie, l'Union européenne et la présidence 2003
Roberto Di Quirico - Disponible en français, anglais et italien (juillet 2003).
- Les attitudes des européens et les relations transatlantiques entre 2000 et 2003 : une vision analytique
Anand Menon et Jonathan Lipkin - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- Grands et petits Etats dans l'Union européenne : réinventer l'équilibre
Kalypso Nicolaidis et Paul Magnette - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- L'investissement direct vers les nouveaux Etats adhérents d'Europe centrale et orientale : ce que l'élargissement pourrait changer
Bérénice Picciotto - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- La nouvelle architecture de l'Union européenne : une troisième voie franco-allemande ?
Renaud Dehousse, Andreas Maurer, Jean Nestor, Jean-Louis Quermonne et Joachim Schild
Disponible en français et anglais (avril 2003).
- Un nouveau mécanisme de coopération renforcée pour l'Union européenne élargie
Eric Philippart - Disponible en français et anglais (mars 2003).
- La Grèce, l'Union européenne et la présidence 2003
George Pagoulatos - Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- La question du gouvernement européen
Jean-Louis Quermonne - Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- Le Conseil européen
Philippe de Schoutheete et Helen Wallace - Disponible en français et anglais (septembre 2002).
- Les Danois, l'Union européenne et la prochaine présidence
Søren Døsenrode - Disponible en français et anglais (juin 2002)
- Réformes sur la voie de la décentralisation pour trois pays d'Europe Centrale et Orientale candidats à l'adhésion, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque

(1999-2001)

Michal Illner - Disponible en français et en anglais (juin 2002).

- Les racines internes de la politique européenne de l'Espagne et la présidence espagnole en 2002
Carlos Closa - Disponible en français, anglais et espagnol (décembre 2001).
- La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux : une méthode d'avenir ?
Florence Deloche-Gaudez - Disponible en français et anglais (décembre 2001).
- L'approche fédérative de l'Union européenne ou la quête d'un fédéralisme européen inédit
Dusan Sidjanski - Disponible en français, anglais et allemand. (juillet 2001).
- La présidence belge 2001
Lieven de Winter et Huri Türsan - Disponible en français et anglais (juin 2001).
- Le débat suédois sur l'Europe
Olof Petersson - Disponible en français, anglais et suédois (décembre 2000).
- Un élargissement pas comme les autres ... Réflexions sur les spécificités des pays candidats d'Europe Centrale et Orientale
Franciszek Draus - Disponible en français, anglais et allemand (novembre 2000)
- Les Français et l'Europe, l'état du débat européen en France à l'ouverture de la présidence française
Jean-Louis Arnaud - Disponible en français, anglais et allemand (juillet 2000).
- Portugal 2000 : la voie européenne
Alvaro de Vasconcelos - Disponible en français, anglais et portugais (janvier 2000).
- Le débat intellectuel finlandais sur l'Union européenne
Esa Stenberg - Disponible en français, anglais et finlandais (août 1999).
- Le système de la réserve fédérale américaine : fonctionnement et accountability
Axel Krause - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1999).
- Réussir l'Union Economique et Monétaire
Partenariat Notre Europe - Centro Europa Ricerche - Disponible en français, anglais, allemand et italien (mars 1999).
- Le débat intellectuel sur l'Europe au Royaume-Uni
Stephen George - Disponible en français, anglais et allemand (octobre 1998).

- **Le Royaume -Uni dans l'Europe de demain**
Centre for European Reform, Lionel Barber - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1998).

- **L'Europe sociale. Historique et état des lieux**
Jean-Louis. Arnaud - Disponible en français et anglais (juillet 1997).

- **Les coopérations renforcées : une fausse bonne idée ?**
Françoise de la Serre et Helen Wallace - Disponible en français et en anglais (septembre 97).

- **Déficit de croissance et chômage : le coût de la non-coopération**
Pierre-Alain Muet - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1997).

Etude disponible en français et Anglais sur le site <http://www.notre-europe.asso.fr>

© Notre Europe, juillet 2005

Cette publication a bénéficié d'un soutien financier de la Commission européenne. Cependant, elle n'engage par son contenu que son auteur. La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.